



Le 27 février 2026

PAR COURRIEL

Accès à l'information

Complexe Desjardins
Tour Est, 12^e étage
C. P. 10000, succ. pl. Desjardins
Montréal (Québec) H5B1H7
Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2025-0430

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 17 septembre 2025 et visant à obtenir :

« copie des appels d'offre, des cahiers de charge, des devis, des contrats signés et de toute la facturation concernant le remplacement et l'ajout d'appareillage au poste Beauceville Est

les appareils qui remplaceront le T2, T3, TTT2, TTT3, TG2, TG3, T2G25, T3G25 l'ajout des disjoncteurs 25-2, 25-3, 25-35, 25-40 l'ajout de sectionneurs 35B21, 40B26, 35L235, 40L240, B25B26, B24B25, B22B23, B21B22 ET L234R21 »

(Transcription intégrale)

D'entrée de jeu, Hydro-Québec souhaite préciser que la tardiveté de l'envoi de la présente réponse est liée au traitement complexe et à l'examen approfondi d'un vaste volume de documents.

Dans un premier temps, il a fallu identifier les appareils correspondant au type de produit mentionné, puis retracer les contrats et les appels d'offres qui leur étaient associés. Des validations supplémentaires ont été requises pour confirmer que les documents repérés portaient bien sur des remplacements ou des ajouts d'appareillage, conformément à la demande.

Cela dit, nous désirons vous informer que le traitement de la présente demande a requis plusieurs étapes et a créé un effet exponentiel d'obtention de documents au fur et à mesure de ces différentes étapes ainsi que des vérifications complémentaires à chacune d'entre elles, notamment, afin d'obtenir des éclaircissements auprès des différentes équipes concernées.

En effet, 11 personnes ont sollicité leurs équipes afin de procéder au repérage, au bout duquel plus de 400 documents ont été identifiés. Cela a fait en sorte qu'un temps supplémentaire nous a été nécessaire pour procéder à un examen approfondi de l'ensemble des documents, ce qui a prolongé le délai nécessaire pour fournir une réponse complète. Nous vous saurions gré de bien vouloir recevoir nos excuses.

Après analyse, vous trouverez ci-joint copie de certains documents faisant l'objet de votre demande. Par

ailleurs, d'autres documents ne sont pas accessibles car ils contiennent des renseignements confidentiels suivant les articles 14, 21 à 24, 27, 37, 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. En effet, les documents contiennent, notamment, des renseignements de nature commerciale, financière ou technique appartenant à Hydro-Québec ou fournis par un tiers, des analyses, des avis ou des recommandations et qui sont habituellement traités de manière confidentielle. La divulgation de ces renseignements risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à notre compétitivité et à celle de ce tiers. Dans ce contexte, nous ne pouvons accéder entièrement à votre demande.

Nous avons été informés de votre demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information au sujet de la présente demande d'accès. Me Alessandra Palumbo a comparu au dossier de la Commission.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents,

Sébastien Dutil
Conseiller – Régie d'entreprise et Accès à l'information

p. j.